

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 janvier 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir M. DEVALEE) - M. DUPIRE (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. BERTELOOT (pouvoir M. MILLOT) - M. IZIMER (pouvoir M. EL HASSOUNI) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme GAUTHIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Personnel municipal - Mutualisation des services « Documentation » de la Ville de Dijon et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Convention de mise à disposition réciproque de personnel

Monsieur Maglica au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans un souci de meilleure organisation et de bonne gestion financière, la Ville de Dijon et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise ont engagé une démarche de mutualisation de leurs services supports ou à vocation transversale, qui s'est concrétisée par la constitution d'un pôle Ressources Internes depuis le 1er janvier 2013.

Ce pôle s'articule autour de directions qui sont déjà mutualisées pour certaines, et dont le processus est en cours pour d'autres, comme c'est le cas pour les services « Documentation ». En effet, depuis 2011, un certain nombre de ressources documentaires sont partagées, et il a été décidé pour 2014 d'intégrer la gestion des abonnements du Grand Dijon dans le marché conclu par la Ville de Dijon avec une société prestataire de services, gestionnaire des abonnements. Cette étape permet ainsi d'acter le principe de mise à disposition de moyens, par le biais d'une convention signée par les deux institutions.

La mutualisation des services « Documentation », et la transformation en une Direction Information - Documentation, a pour objectif :

- la capitalisation des ressources,
- la rationalisation des moyens de collecte et de diffusion de l'information,
- l'amélioration de l'accès à cette information.

Dans le cadre du processus de mutualisation engagé cette année par la Direction Information - Documentation, le travail mené en concertation a permis d'identifier les prestations offertes par les deux entités, et de les harmoniser dans une offre globale. Ainsi sont désormais accessibles à tous :

- la diffusion sélective de l'information : diffusion personnalisée d'articles de presse,
- le panorama de presse quotidien du journal le Bien Public, en ligne sur intranet et envoyé par mail sur demande,
- les journaux en ligne, sur intranet : le Monde, Libération, le Journal du Palais, la Gazette de Côte-d'Or,
- les newsletters : AMFhebdo, Maire Info, Immoweek, Localtis, Le Monde, Les Echos..., transférées par mail sur demande,
- les bases de données : LexisNexis, Dalloz, Editions Législatives,
- les circulaires préfectorales, en ligne sur intranet,
- la veille IDVO, sélection de textes officiels, envoyés par mail sur demande,
- la gestion des abonnements et des achats documentaires,
- le bulletin des bonnes pratiques : expérimentations menées par d'autres organisations en France et dans le monde, en ligne sur intranet,
- les listes des revues et des ouvrages détenus par les deux institutions, en ligne sur intranet,
- la recherche documentaire.

L'ensemble de ces sources documentaires est accessible depuis intranet, dans la mesure où des passerelles entre les intranets documentaires ont été créées. Cependant, dans un souci de centralisation de l'information, une réflexion est engagée afin de permettre l'accès à ces sources depuis un intranet unique.

Afin de lui donner un cadre juridique, il convient de formaliser cette mutualisation sous la forme d'une convention de mise à disposition réciproque de personnel dont le projet, annexé au rapport, définit notamment les modalités de prise en charge financière des emplois concernés.

Il est précisé que ce dossier a été soumis pour avis préalable aux Comités Techniques Paritaires de la Ville de Dijon et du Grand Dijon.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à la mutualisation des services « Documentation » de la Ville de Dijon et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ